

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET A31 BIS

La fédération Patrimoine-Environnement, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation nationale, agit pour la protection du patrimoine, de l'environnement et du cadre de vie.

Le 5 mai 2026, 25 associations et collectifs ont remis une déclaration commune au préfet de la Moselle afin de s'opposer au projet A31 bis et de défendre des alternatives de mobilité plus durables. Signataire de cette déclaration, Patrimoine-Environnement réaffirme son opposition au projet dans le cadre de la présente enquête publique.

Le projet A31 bis entraînerait des conséquences majeures, tant environnementales, paysagères, patrimoniales et sanitaires, en particulier pour le domaine de Bétange, seul monument historique directement impacté par le tracé.

Le **domaine de Bétange** comprenant le parc, le château et l'allée des Marronniers, est intégralement **inscrit au titre des Monuments historiques** :

- le parc et sa grille depuis 1993 ;
- le château depuis 2007 ;
- l'allée des Marronniers depuis le 13 mai 2025, à la suite d'une décision du Tribunal administratif de Strasbourg.

Ce site exceptionnel constitue également un **réservoir de biodiversité remarquable**. À lui seul, il abrite :

- 70 espèces d'oiseaux, soit près de 88 % des espèces recensées sur l'ensemble du tracé A31 bis ;
- 13 espèces de chauves-souris protégées, soit 68 % des espèces recensées sur le projet ;
- plusieurs espèces remarquables, dont le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Milan royal et le Pic mar.

Reconnu par de nombreux **labels nationaux et européens** (Wildlife Estates, Refuge LPO, Refuge chauves-souris, Ensemble arboré remarquable de France, ORE pour 99 ans), le site forme avec la forêt domaniale de Florange un **ensemble écologique** de près de 300 hectares.

Le projet prévoit pourtant :

- un axe autoroutier à six voies en covisibilité directe avec le domaine ;
- une forte augmentation des nuisances sonores, atmosphériques et lumineuses ;
- le passage du tunnel à proximité immédiate de l'allée des Marronniers ;
- la création d'une ZAE de 25 hectares à proximité du site.

L'Autorité environnementale a elle-même souligné, dans son rapport du 15 janvier 2026, **l'importance patrimoniale et paysagère du domaine** de Bétange ainsi que les **insuffisances des études** relatives au bruit, à la pollution de l'air, aux émissions de gaz à effet de serre et à l'artificialisation des sols.

Au regard de ces éléments, Patrimoine-Environnement demande :

- l'abandon du contournement ouest de Thionville et de la ZAE associée ;
- à défaut, la réalisation d'une tranchée couverte entre la sortie 42 et l'entrée nord du tunnel, ainsi que la préservation intégrale de l'allée des Marronniers et de son système racinaire.